

Cette fois est celle de trop !

L'intersyndicale fonctionne bien à la demande des salariés. Et comme vous l'aviez demandé, nous avons mis fin à nos désaccords signifiés par tracts et usure de papiers ! Malheureusement un syndicat a décidé de jouer seul, et emploie à ce jour une nouvelle démarche agressive. Vous êtes nombreux à nous faire part de ce fait, et cela nous donne raison dans notre démarche.

Nous sommes pourtant contraints d'apporter des réponses à cette calomnie. Vous aurez certainement entendu des blablas « *made in radio tan* » sur la gestion des comptes du Comité d'Entreprise par la CGT dans le passé.

A croire que les élections professionnelles ont déjà commencé !?

Certes, nous n'avons pas mis en place la loterie de kermesse qui vous permet à ce jour de gagner des semaines de location de Mobil-home, ou des places de cinéma, voir même des parfums !

Pourquoi ?

Non, pas pour en faire profiter les copains, ou amis comme certains voudraient le laisser entendre !

**Notre politique n'était pas de faire concurrence à la « Française des jeux » !
Nous avons un rôle social !**

La CGT est persuadée que vous ne vous laisserez pas endormir par tout cela, mais souhaite vivement que vous puissiez juger sur des faits !

Voyages Gratuits ?

Quand vous négociez un séjour touristique, en règle générale, un séjour vous est offert par rapport au nombre de personnes partantes. Exemple : 2 séjours gratuits pour un contrat de 40 personnes.

La politique de la CGT était de partager le coût sur tous les partants.

Si on prend cette année, le CE fait gagner 2 séjours en Crète d'une valeur d'environ 1600€. Avec un quotient moyen, chaque salarié paiera 400€ son voyage.

↳ Donc avec le C.E actuel, 40 personnes vont payer 400€, et gratuit pour 2 autres.

↳ Avec la CGT, 42 personnes auraient payé 380€, soit pour une famille de quatre une économie de 80€. C'était notre politique et elle nous semble plus juste.

Plutôt que de prêter attention aux fausses rumeurs, chers collègues, posez-vous les bonnes questions !



**SYNDIQUE-TOI!
C'EST UN CHOIX,
C'EST TON DROIT !**

Bulletin de syndicalisation

Nom :

Prénom :

Tél : .../.../.../.../...

M@il :



Le traminot Nantais



**Syndicat CGT des Transports
Urbains Nantais**

Journal mensuel du syndicat CGT SEMITAN,
financé par les cotisations syndicales de ses adhérents

EDITO

Un été pourri et catastrophique !!!

On croyait avoir touché le fond l'été dernier lors des travaux saisonniers mais Nantes Métropole à cette fois décroché la médaille d'or du nombre de chantiers en simultanés.

Notre réseau, directement concerné par cette désorganisation générale, a quand à lui obtenu la médaille d'or des déviations ! On a même cette année pris le temps d'innover dans la déviation déviée par itinéraire normal !!! Les usagers y perdent leur latin ! Bien évidemment, il n'est pas prévu de reconnaissance particulière du professionnalisme des salariés de la Semitan, bien qu'il fut formulé à Dalby *une reconnaissance écrite remerciant « l'adaptabilité » des conducteurs !!!* Pourtant, ce sont encore ces derniers qui ont subi les déviations déviées, les arrêts reportés, le mécontentement général, l'information aux usagers, etc...

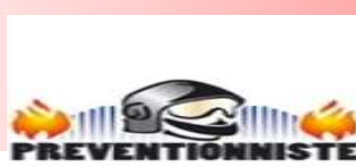
A croire que tout a été mis en œuvre pour valoriser le « voyage à Nantes » pour les piétons !

Cette année, la rentrée risque également d'être chaude ! Les travaux en cours, BRT ligne 1.... Chronobus mais pas tout de suite (!), Les horaires distribués en septembre mais valable en octobre....

On aurait peut-être dû reprendre sur un préavis de grève ...!?



L'équipe CGT vous souhaite
malgré tout
UNE BONNE RENTREE !



En pièce jointe à votre fiche de paie du mois de Juillet, vous avez reçu le Tan info concernant le projet **ECHO...** L'objectif affiché est de réduire le nombre d'accident en responsabilisant les conducteurs sur leur « savoir être » en situation de conduite et d'évaluer « l'évitabilité » de chaque incident.

La CGT aurait souhaité dans un premier temps que soient prises en compte ses revendications faites lors des réunions des Délégués du Personnel concernant les problèmes d'infrastructures !

Dans les facteurs de risque soulevés régulièrement par la CGT, les temps de battement et de parcours sont indéniablement liés à la prévention du bien-être des conducteurs. Garantir plus de possibilité de permissions, d'horaires plus équilibrés, d'adéquations avec les vœux du salarié, et moins de samedi travaillés pour un meilleur équilibre familial et privé... **Les voici, les réels facteurs à prendre en compte !!!**

*Pour la CGT,
les principaux facteurs de risques accidentogènes sont basés
sur les conditions de travail, les temps de repos, et les horaires décalés.*

Vous vous interrogez encore en quoi consiste le poste conducteur ECHO ?

Puisque l'on ne pourra jamais changer la mentalité des milliers d'usagers de la voie publique, tu t'économiseras les nerfs et la santé **en t'adaptant à eux !** Laisse donc courir remarques et réflexions, prends le temps de sourire aux gens qui te font des bras d'honneur...!!! Tu ne seras pas mieux payé à t'énerver !!!

Accord d'Entreprise ACIC et AAP

A force de faire entendre la voix des AAP lors de réunions avec la Direction, cette dernière a enfin reconnu l'inégalité existante entre les 2 catégories de salariés d'une même U.P ! En effet, les ACIC accédaient au poste de conducteur après leur 1ère année d'activité alors que les AAP devaient attendre 2 ans. Cette différence dénoncée par la CGT engendrait un retard d'ancienneté conduite pour les AAP et tout le décalage lié à cette « dite » ancienneté.

Une avancée acquise grâce à la CGT !

Tramway CAF

Les formations rame CAF sont déjà en cours alors que certaines anomalies liées à la sécurité n'ont pas été modifiées !

Exemple : La partie accessible du bloc frein pour lequel il a juste été apposé un post'it « **NE PAS TOUCHER !** » !!!!!

On sait bien que
cela ne va pas donner envie à certains...

AUX ATELIERS : INDEMNITE POUR LE NETTOYAGE DES VETEMENTS DE TRAVAIL

Lors du dernier comité d'entreprise, le directeur général nous a fait part des remarques de l'URSSAF au sujet de l'indemnité de nettoyage des vêtements de travail. Ils n'acceptent pas que celle-ci soit versée mensuellement, incorporant parfois des périodes ou des jours de congé. Pour nous, le problème peut-être résolu simplement en allouant le même montant divisé par la moyenne de jours travaillés annuellement. Le tout évoluant par rapport à la valeur du point comme aujourd'hui. Nous sommes d'accord avec Monsieur Boeswillwald quand il déclare « Il doit y avoir une solution qui ne soit pas défavorable pour chacun ».

La CGT prend acte !

La vidéo sur la présentation
du tramway CAF,
qui dérange tant la direction
est à voir sur :

www.cgtsemitan.fr

Rendez-vous sur le site de la CGT pour découvrir des reportages vidéo réalisés par vos élus. Un mode de communication que nous souhaitons développer pour marquer nos domaines d'actions.

LA CGT, le syndicat dans l'action !

Rapport de la commission mutuelle du 11 juillet 2012

- Concernant les couples dans l'entreprise, la question de passer l'un des deux salariés comme ayant droit de l'autre est posée. **Légalement**, ce n'est pas possible, car chaque salarié de l'entreprise doit être un adhérent individuel à la mutuelle (apparition de la ligne mutuelle sur le bulletin de salaire ; décision prise après le référendum). Contrôlé par l'URSSAF !

En conséquence, à partir du 1^{er} septembre, la Sémitan met fin à l'option couple. Ainsi, les salariés qui bénéficiaient de cette option, deviendront des adhérents individuels.

Vous comprendrez donc que ce retour en arrière n'est pas du fait des membres de la commission contrairement à ce que certains voudraient laisser penser.

ACCIDENT DE CIRCULATION A LYON

Un accident de la route mortel s'est produit le 18 août 2012 place Bellecour à Lyon entre un bus articulé (18 mètres) et un scooter.

Le conducteur a perdu le contrôle de son scooter et est tombé sous les roues de la remorque du bus occasionnant son décès. la cause est une bordure séparant les chaussées, véritable danger pour les deux roues !!!

Après **2 jours de garde à vue**, notre collègue Lyonnais est mis en examen pour homicide involontaire et délit de fuite. De plus, il est soumis à un contrôle judiciaire et à une interdiction d'exercer son métier.

Nous partageons la douleur de la famille et des proches de la victime.

Néanmoins, **nous dénonçons la couverture médiatique de cette tragédie** qui laisse à penser que notre collègue serait responsable de l'accident.

La CGT partage l'émotion des salariés et particulièrement celle des conducteurs de bus qui au quotidien sont confrontés aux aléas de la route et aux contraintes d'un environnement toujours plus difficile.

La CGT de l'ensemble des réseaux de transport, sera attentive à l'évolution de l'instruction comme elle l'a été auprès de l'instruction de notre collègue, suite à l'accident de tramway.



Ces Bordures qui envahissent nos villes sont de véritables DANGERS pour les deux roues.

A croire que les responsables des infrastructures n'ont jamais été cyclistes et encore moins motards.

Signalé par la **CGT Semitan** lors de différentes instances. Elle continue pourtant de fleurir partout.....

Des responsables irresponsables !